



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Permis de conduire et enseignement professionnel

Question écrite n° 13629

#### Texte de la question

M. Bruno Duvergé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour lutter contre les freins à l'emploi des élèves en lycée professionnel, et notamment, ceux vivant en zone rurale. La mobilité est primordiale pour ces jeunes afin d'accéder à l'entreprise et à l'emploi mais également pour leur pratique et usage quotidiens. Ainsi, à titre d'exemple, la possession du permis de conduire est-elle devenue absolument incontournable pour travailler dans le bâtiment. Or non seulement le coût de l'examen du permis est un obstacle, mais ce qui fait obstacle également pour ces jeunes c'est leur faible disponibilité extra-scolaire du fait des contraintes horaires liés à leurs emplois du temps et au temps qu'ils passent dans les transports pour rejoindre leur domicile. Depuis six mois, le lycée professionnel public Le Caron d'Arras expérimente auprès de 50 élèves l'action « tout est permis ». Elle permet aux élèves d'obtenir le permis de conduire au sein du lycée. Les séquences de cours de code sont réalisées au sein même de l'établissement par des enseignants ou des assistants d'éducation formés et l'examen du code est dispensé en collaboration avec la Poste. L'organisation de cours de conduite par une auto-école est également proposée. « Tout est permis » revient aux familles à un prix moyen de 450 euros avec des aménagements de paiement possibles. Le lycée prend en charge également la constitution du dossier administratif. Les élèves, pour la plupart mineurs, passent le permis de conduire type AAC, autrement dit en conduite accompagnée. Il a été rapidement constaté que ce dispositif permettait, aussi, de travailler autrement le dialogue et la parentalité puisque désormais les parents s'investissent auprès de leurs enfants dans le cadre de ce projet. Les parents sont, pour rappel, « acteurs » de la conduite accompagnée, et donc en position d'accompagnants. Au regard du succès de ce dispositif, le lycée a décidé d'accepter dans ce projet les élèves les plus méritants, ce mérite s'exprimant par l'assiduité. Autrement dit les élèves qui sont trop souvent absents, ne peuvent bénéficier de ce dispositif. Ainsi ce dispositif contribue-t-il à lutter en outre contre le décrochage scolaire. Cette initiative suscite localement le soutien et l'enthousiasme des entreprises partenaires de l'établissement ainsi que des collectivités. Aussi, à l'heure où le Gouvernement met en avant les métiers de la main, métiers de l'excellence, il souhaite savoir dans quelle mesure il serait possible d'intégrer le dispositif visant à l'obtention du permis de conduire dans le cursus de l'enseignement professionnel et s'il serait prêt à expérimenter cette initiative à plus grande ampleur dans l'ensemble des lycées professionnels, pour aider à la mobilité des jeunes, répondre aux besoins des entreprises et valoriser cet enseignement.

#### Texte de la réponse

L'expérimentation menée par le lycée professionnel Le Caron d'Arras témoigne de l'engagement des professeurs et du dynamisme pédagogique qui irriguent l'enseignement professionnel. Accompagner les élèves dans leur recherche d'employeurs et plus largement leur offrir des compétences ou outils facilitant l'accès à l'emploi est une approche fondamentale, qui s'inscrit pleinement dans la transformation de la voie professionnelle. L'affirmation de la double finalité du lycée professionnel a conduit à proposer aux élèves de terminale de baccalauréat professionnel, le choix entre un module de poursuite d'études et un module d'insertion professionnelle. Ce dernier est destiné à accompagner les élèves dans leur recherche d'employeurs mais plus largement à les armer des compétences ou outils facilitant l'accès à l'emploi. Le permis de conduire peut constituer l'un de ces éléments nécessaires à l'embauche. L'initiative de l'établissement d'Arras s'inscrit dans

cette dynamique. Cette démarche repose sur un partenariat avant tout local, comprenant des conditions financières particulières. En l'état, il semble donc difficile de pouvoir expérimenter cette initiative à plus grande ampleur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Duvergé](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (1<sup>re</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13629

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [23 octobre 2018](#), page 9489

**Réponse publiée au JO le :** [18 décembre 2018](#), page 11774